



Divorce suite donation à l'un des époux

Par **FLB76**, le **17/05/2016** à **15:02**

Bonjour,

Nous nous sommes mariés avec ma femme en 05/2007. Lors de l'achat de notre 1° maison en 11/2007 les parents de ma femme lui ont fait don de 30 000 € devant notaire.

Cette maison a été vendue en 2011 et nous sommes repartis en location. En 2012, nous avons acquis un terrain et fait batir une maison.

Aujourd'hui, en phase de divorce, dois-je rembourser ces 30 000 € à ma femme acquis au titre d'une donation?

Vous remerciant par avance

Cordialement

Par **youris**, le **17/05/2016** à **18:45**

bonjour,

si l'argent de la donation de votre épouse a été dépensée par la communauté, la communauté (les 2 époux) doit une récompense à votre épouse du montant de cette somme.

votre avocat doit pouvoir vous renseigner sur ce sujet.

salutations

Par **FLB76**, le **18/05/2016** à **09:08**

Bonjour,

Merci pour votre retour

Cordialement